

Rôle de la séance publique du 01/04/2026 à 15h00**Président** : Monsieur WURTZ**Greffier** : Monsieur LORRAIN

01) N° 2501592 RAPPORTEUR : M. WURTZ

Demandeur COMMUNE D'UHLWILLER

SELARL
SOLER-COUTEAUX ET
ASSOCIES
BURKATZKI - BIZZARRI

Défendeur M. X

La commune d'Uhlwiller demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2204883 du 24 avril 2025 du tribunal administratif de Strasbourg qui annule l'arrêté du 10 mars 2022 par lequel le maire a, d'une part, retiré le permis de construire tacite dont était bénéficiaire M. X depuis le 28 décembre 2021 et, d'autre part, refusé de délivrer à ce dernier un permis de construire une maison individuelle, ainsi que la décision implicite de rejet du recours gracieux du 28 mars 2022.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE

Rôle de la séance publique du 01/04/2026 à 15h30

Président : Monsieur WURTZ
Greffier : Monsieur LORRAIN

01) N° 2502765 **RAPPORTEUR : M. WURTZ**

Demandeur COMMUNE DE GERARDMER

AARPI GARTNER

Défendeur SCI LOUIS

AUDIT-CONSEIL-DEFENSE

La commune de Gérardmer demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2202986 du 30 septembre 2025 du tribunal administratif de Nancy qui annule l'arrêté du 23 août 2022 par lequel le maire a refusé de délivrer à la SCI Louis un permis de construire un chalet.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE